DEMI-FINALES CHALLENGE DISTRICT HUBERT SOURICE

Seniors M



DATES

À DEFINIR

COMPÉTITIONS ET HORAIRES

13 h 30 - Demi-finale n°1
16 h 00 - Demi-finale n°2

Horaires à titre indicatif

TERRAIN

- Stade Clos
- Terrain Gazon ou Synthétique
- Un espace échauffement des équipes
- Terrain préparé avant la manifestation (tonte, traçage, arrosage...)

SONORISATION ET ANIMATION

- Une sonorisation de bonne qualité (audible sur l'ensemble du complexe).
- Un animateur expérimenté.

AVANT LA MANIFESTATION

- Prévenir les services de sécurité (mairie, gendarmerie, pompiers, médecin de garde, etc...
- Assurer la publicité et les invitations locales (élus de la mairie, présidents d'associations, communes, partenaires, etc...
- Visite préalable des installations avec un membre du District

VESTIAIRES

- 4 vestiaires pour les équipes
- 2 vestiaires pour les arbitres

PARKING

- Un parking suffisant pour l'accueil des joueurs et des accompagnants (de 100 à 150 véhicules)
- Plusieurs emplacements bus sont à prévoir
- Bénévoles pour les parkings avant les rencontres
- Plan du stade à envoyer au District

LE JOUR J

- Un référent FMI + 2 tablettes de secours (1 par demi-finale)
- Buvette, restauration et animations diverses à l'initiative du club
- Tickets sandwichs et boissons pour les équipes finalistes et les arbitres

BÉNÉVOLES

- 1 coordinateur Club/Commission Organisatrice
- Par finale, 3 « accompagnateurs » (équipes et arbitres)
- 2 commissaires au terrain (1 par demi-finale)
- 1 personne (a minima) pouvant arbitrer pour suppléer l'absence ou la blessure d'un arbitre désigné
- 1 bénévole en charge de prendre des photos et/ou vidéos (si possible)
- Minimum 60 bénévoles sur la journée

MATÉRIEL ET SERVICES

(GÉRÉ PAR LE CLUB D'ACCUEIL)

- Une boîte à pharmacie
- Accès Internet, un ordinateur et imprimante.
- Drapeaux de touches
- Minimum 2 ballons taille 5
- Les clubs devront se munir de gourdes individuelles
- Un bureau mis à disposition de la commission organisatrice

DISTRICT Maine et Loire

ASSURANCE : Le District n'est pas tenu responsable des dégâts sur le site d'accueil.